

COMPTE-RENDU

PRESENTS : Christian ROCHET -Véronique BEAUD - Sandra GROSTABUSSIAT - Thomas GRENARD - Sylvie GROSTABUSSIAT - Gaétan DUSSOUILLEZ - Emmanuelle VINCENT

1- Eoliennes :

Dans le cadre d'études de faisabilité d'un projet éolien menées sur la commune depuis janvier 2019, le porteur du projet ABO Wind, informe de la tenue d'une permanence publique d'information afin de présenter les premières démarches réalisées en concertation avec la commune.

Cette permanence se tiendra jeudi 27 juin 2019 de 15h à 19h dans la salle du conseil municipal à la Mairie.

ABO Wind présentera leur démarche de travail ainsi que les différentes étapes qui jalonnent le projet.

Mr Jean Daniel MAIRE fait remarquer à Mr le Maire-Mr ROCHET que la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude n'est pas au courant du projet, la Commune a répondu que ce point a été parlé en conseil et cela figure aux divers comptes rendus mais aucune délibération ni décision n'a été prise.

La commune a été prévenue de l'étude sur son territoire, aucune décision n'a été votée. La société ABO informe régulièrement la commune de l'état d'avancement de l'étude.

2- Fusion des intercommunalités :

Mardi 4 juin à Saint-Lupicin a été exposé les enjeux liés à cette fusion et le périmètre à l'ensemble des conseillers municipaux des communes que constituent l'intercommunalité, projet concret à 5 intercommunalités : 44 voix pour, 2 abstentions. Mercredi 12 juin à Morez présentation du projet de fusion intercommunale du Haut-Jura à tous les maires des 5 communautés concernées. Une grosse majorité des maires sont favorables pour le regroupement à 5 intercommunalités.

La suite du calendrier de fusion :

- 1^{er} juillet : date optimale d'arrêté préfectorale de projet de périmètre de fusion. Le Préfet a 2 mois pour faire connaître sa proposition après avoir été saisi, mais si l'objectif est une fusion au 1^{er} janvier 2020, il lui faudra raccourcir ce délai. A partir de cette date, toutes les communes du nouveau périmètre devront se prononcer sur la proposition préfectorale.
- 1^{er} octobre 2019 : fin de la consultation des communes, seules habilitées à se prononcer pour ou contre la fusion. Pour que la fusion aboutisse, il faudra que les 2/3 des communes représentant la moitié de la population totale, ou la moitié des communes représentant les deux-tiers de la population totale, l'adoptent, avec un seuil dans chaque EPCI concerné d'au moins 1/3 de communes favorables.

3- Terrain communal :

Une réflexion est menée concernant un projet futur de construction sur la parcelle communale derrière Mr et Mme GROSSIORD.

4- Demande aide à l'entretien du terrain football de FC Hautes Combes :

Le conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité

DECIDE de participer à l'entretien du terrain football de FC Hautes Combes, sur le principe financier de diviser le montant total des tontes avec les 4 communes (La Pesse, les Bouchoux, Bellecombe et les Moussières).

ACCEPTTE que Monsieur le Maire signe tout document relatif à ce dossier.

5- Fraise à neige

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à 6 voix pour et 1 abstention

ACCEPTTE de mettre en vente la fraise à neige à un prix raisonnable (minimum 6 000€).

CHARGE le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

6- Remerciement don à la Fédération Française de ski

La Fédération Française de ski remercie la commune des Moussières pour le don de 50€ octroyé pour l'année 2019.

7- Boite à livres :

Une réflexion est menée quant à l'installation d'une boite à livres : le lieu le plus judicieux serait vers l'Eglise. Il reste à trouver la forme de la boite.

8- Demande de subvention de l'amicale Sportive des Moussières

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCORDE une subvention à l'association « Amicale Sportive des Moussières » pour un montant de 300€.

DIT que le montant a été prévu au BP 2019 au compte 6574.

9- Questions et informations diverses :

- Monsieur le Maire fait part de l'ordonnance de référé en date du 29 mai 2019 concernant l'affaire BERGMAN : le tribunal de grande instance de Lons le Saunier ordonne la démolition de la maison d'habitation appartenant à Mme BERGMAN. Mme BERGMAN dispose d'un délai de 15 jours pour faire appel à compter de la signification du jugement qui lui sera faite.
- Monsieur le Maire informe de la demande de rendez-vous concernant la convention communauté de communes-maison des associations.
- Monsieur le Maire rappelle que la Fête de la Diamantine se déroulera le week-end du 6 juillet. A cet effet, les arrêtés de circulation et stationnement ont déjà été pris.
- Monsieur le Maire fait part de la demande de l'association IDEEHAUT : Leurs projets les conduisent à travailler avec le centre Georges Moustaki pour des séances d'activité de découverte de la nature. Ils seront amenés à utiliser de

manière temporaire des arbres des parcelles 491 sur 3 journées entre 17 et 19 juin 2019.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la convention de mise à disposition temporaire pour l'utilisation d'arbres dans la parcelle communale 491.

- Monsieur le Maire informe que le cimetière est nettoyé ainsi que les abords Mairie-bancs et postes de relevage sont fauchés reste la cabane télési et la station d'épuration, les panneaux électoraux enlevés.
- Monsieur le Maire fait un point sur la convention avec la Fromagerie.
- Monsieur le Maire fait part de la demande de la CCHJSC concernant l'achat de tables pour la salle des dolines, souhaiterait connaître l'avis de la commune. Le conseil municipal remercie la CCHJSC de renouveler le matériel mais s'interroge sur les tables choisies, le modèle choisi paraît léger et avec les nombreuses locations ne vaudrait-il pas acheter moins de tables cette année mais prendre une qualité supérieure ? Une proposition dans ce sens sera faite à la CCHJSC.
- Mr Thomas GRENARD informe que la DDE va implanter les chicanes fin juin.
- Mme Véronique BEUAD fait un point sur l'ambrosie : c'est une plante sauvage problématique pour la santé, son pollen provoque de graves allergies. Elle est en pleine progression dans notre région. Aux Moussières pas de coin recensé.
- Mr Gaétan DUSSOUILLEZ informe qu'une coupe de bois a eu lieu sous la ligne électrique en haut des téléskis mais que des arbres sont tombés sur le sentier. Le sentier est classé PDIPR. Mr le Maire appelle la mairie de BELLECOMBE pour les informer et demander l'évacuation des arbres par le propriétaire.